



Certificat

En date du **26 septembre 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir	2024/074		
Genre de la construction	Construction d'un mur de soutènement		
Localisation de la construction	Section	Lieu-dit	Parcelle cadastrale
	C de Weiswampach	Wéilwerdangerstrooss	136/7627
	28 Wéilwerdangerstrooss 9990 Weiswampach Luxembourg		
Nom et adresse du permissionnaire	CNDS - Services sàrl Madame Anja Kohl 1 Èlwenterstrooss 9946 Binsfeld Luxembourg		

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le 18 OCT. 2024



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.